

## Rapatriement ? CEFR ? Comment répondre aux demandes ? ....

*Certains d'entre vous ont déjà participé à la mise en œuvre du rapatriement d'un compatriote en détresse, via le consulat et vers le comité d'entraide des Français rapatriés (CEFR). Vous avez constaté que ce n'est ni facile ni rapide, qu'il vaut mieux ne pas vouloir brûler les étapes, mais que les choses finissent par se faire.... même si parfois un coup de téléphone de Français du Monde Adfe aux responsables du CEFR fait accélérer le processus....*

**Pour tous les autres, voilà quelques points à connaître quand un Français en situation de détresse s'adresse à vous et qu'il souhaite rentrer en France (ou quand il semble que ce soit la meilleure solution) : il s'agit en général d'une personne sans ressource, en grande difficulté, sans emploi, ou malade et seul, ou âgée et démunie...**

**Première étape :** écouter la demande de ce compatriote, poser des questions pour savoir s'il a de la famille en France ou des contacts, s'il a des ressources ou pas du tout, s'il a des problèmes de santé.... et essayer d'analyser la situation .

### Deuxième étape :

● **si sa situation ne relève pas de l'indigence**, son retour en France ne sera pas pris en charge par les affaires étrangères et il ne relève pas du CEFR. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas être aidé dans son projet de retour et les rubriques « Retour en France » du site de Français du monde sont là pour l'informer des démarches à faire, des organismes à contacter. Vous pouvez le guider dans ses démarches et le consulat peut aussi lui apporter conseils et informations.

● **si sa situation relève de l'indigence**, alors il faut lui dire d'aller au service social du consulat de France de son lieu de résidence pour demander un rapatriement aux frais de l'Etat.

**Attention : le Consulat est incontournable pour un tel rapatriement et pour l'accueil par le CEFR ; un employé consulaire est chargé des affaires sociales et connaît la question.<sup>1</sup>**

### **Rôle du Conseiller consulaire ou responsable local de Français du Monde-adfe :**

- accompagner dans les démarches et soutenir psychologiquement ;
- en particulier aider à rassembler les documents demandés, à faire les visites médicales éventuelles,
- à remplir le dossier de demande de rapatriement et hébergement.

➔ Le consulat va alors faire remplir un dossier, recueillir les éléments d'information complémentaires et adresser le tout à la Direction des Français de l'étranger qui statuera sur l'éligibilité du demandeur au rapatriement aux frais de l'Etat (prise en charge ou non du retour) : cela peut prendre du temps surtout si le dossier est incomplet ou si des examens médicaux sont nécessaires... Il faut donc savoir faire patienter le demandeur et le cas échéant trouver des solutions temporaires locales pour l'aider à tenir...

➔ Si les affaires étrangères estiment que cette personne doit être rapatriée, elle prévient le consulat d'une part et le CEFR d'autre part pour prévoir une place d'accueil et les étapes du rapatriement.

*A l'arrivée en France, la personne est accueillie dans un premier temps au centre de Vaujours (nord-est de Paris) , puis en fonction de sa situation familiale et des démarches accomplies avec l'aide des*

---

<sup>1</sup> Nota : en cas d'éventuelle défaillance constatée au consulat sur ce sujet, prévenir le siège de Français du monde qui alertera la Direction des Français de l'étranger.

*personnels compétents du CEFR, elle est hébergée dans un Centre d'hébergement (CHRS) ou, le cas échéant, dans un établissement pour personnes âgées ou dépendantes (EHPAD).*

*Le CHRS prend immédiatement le relais du centre d'accueil et assure :*

- *l'hébergement.*
- *la scolarisation des enfants dans les écoles de la commune*
- *l'ouverture des droits sociaux : CMU, RSA,...*
- *l'aide à la recherche d'emploi et/ou de formation*
- *l'aide à l'accès au logement.*

➔ **Même si leurs cas relèvent plutôt des services sociaux ou administratifs métropolitains**, des Français rentrés en France par leurs propres moyens depuis moins de 6 mois, en grande difficulté et qui n'ont pas réussi à se loger ou à faire les démarches administratives pour demander les aides sociales auxquelles ils ont droit, peuvent solliciter un soutien du CEFR : 300 à 400 personnes sont ainsi aidées chaque année. En particulier, cela peut être une solution pour les personnes auxquelles le rapatriement aux frais de l'état a été refusé : chercher une solution locale, familiale, associative ou autre pour payer le billet de retour et solliciter l'aide du CEFR à l'arrivée : la demande d'aide et /ou d'hébergement peut être faite depuis l'étranger (donc avant de partir) auprès des services du CEFR.

**Rôle du Conseiller consulaire ou du responsable Français du Monde local : aider**

- *à préparer le retour, en fournissant un « Dossier de demande de concours au CEFR »*
- *à trouver le financement du transport si les moyens personnels ne sont pas suffisants*
- *psychologiquement par une information sur l'accueil et la vie en France, sur les difficultés prévisibles de l'insertion, mais aussi sur les atouts d'un retour ...*

---

A savoir aussi :

## Le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR)

➤ Association loi 1901 fondée en 1940 afin de secourir les Français de l'étranger subissant les aléas de la guerre puis de la décolonisation, le CEFR intervient aujourd'hui encore prioritairement au service des Français vivant à l'étranger en grande difficulté quand leur retour en France est décidé et organisé par l'Etat (aux alentours de 200 par an) et lors des retours massifs pour cause de guerre ou de problèmes climatiques.

➤ Par-delà cette mission spécifique, le CEFR accueille aujourd'hui l'ensemble des publics locaux en difficulté, se situant à proximité de ses établissements dès lors qu'ils répondent aux critères sociaux d'admission de droit commun et qui lui sont envoyés par les services sociaux français. Et aussi des personnes âgées et dépendantes dans des maisons de retraite.

➤ Le CEFR c'est près de 3000 personnes accompagnées dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale dont près de 2300 dans les 13 centres d'accueil, hébergement et d'insertion et 700 dans les 8 maisons de retraite, 480 salariés et environ 500 français rapatriés pris en charge chaque année.

Une structure en cours d'évolution pour améliorer ses services et la qualité de son accompagnement social, en s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire en pleine développement.

Le nom du CEFR va changer pour mieux prendre en compte les publics accueillis et le projet stratégique adopté pour 2015 -2020 et s'appeler désormais :

**FRANCE HORIZON**

***une place pour tous, une chance pour chacun.***